



**PRÉFET  
DE LA  
CHARENTE-  
MARITIME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Rochelle, le 04/05/2021

### GESTION DE L'EAU LIMITATION PROVISOIRE DES USAGES DE L'EAU POUR L'IRRIGATION

#### Mesures de limitation

Conformément aux arrêtés cadre interdépartementaux en vigueur délimitant les zones d'alertes et définissant les mesures de limitation ou de suspension provisoires des usages agricoles de l'eau,

Conformément aux mesures décidées par la Préfète de la Charente, pour le bassin de l'Aume-Couture,

le préfet de la Charente-Maritime prend les mesures de limitation des usages de l'eau suivantes :

#### Mesures nouvelles à compter du mercredi 05 mai 2021, 08 heures :

OUGC	Bassin	Mesure de restriction
SAINTONGE	Gères Devise	<b>Alerte de printemps</b> interdiction des prélèvements pour l'irrigation: - le mercredi de 08h à 19h - le jeudi de 08h à 19h - le vendredi de 08h à 19h - du samedi 08h au dimanche 19h - le lundi de 08h à 19h - le mardi de 08h à 19h
COGESTEAU	Aume-Couture	<b>Alerte de printemps + mesures de gestion préventives de niveau coupure</b> Interdiction de prélèvements à des fins d'irrigation sauf cultures dérogatoires

#### Contact réservé à la presse

Service départemental de la communication  
interministérielle

Tél. : 05 46 27 43 05 / Port. : 06 37 74 87 22

Courriel : [pref-communication@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-communication@charente-maritime.gouv.fr)

38 rue Réaumur

CS 70000

17017 LA ROCHELLE CEDEX 1

[www.charente-maritime.gouv.fr](http://www.charente-maritime.gouv.fr)

[Twitter](#) / [Facebook](#) / [Youtube](#)

**Mesures reconduites :**

<b>OUGC</b>	<b>Bassin</b>	<b>Mesure de restriction</b>	<b>Date d'entrée en vigueur</b>
<b>SAINTONGE</b>	Charente aval  Bruant	<b>Alerte de printemps</b> Interdiction des prélèvements pour l'irrigation: - le mercredi de 08h à 19h - le jeudi de 08h à 19h - le vendredi de 08h à 19h - du samedi 08h au dimanche 19h - le lundi de 08h à 19h - le mardi de 08h à 19h	Mercredi 28 avril 2021 à 08 heures
<b>EPMP</b>	Mignon Courance	<b>Alerte renforcée</b> Interdiction totale des prélèvements d'irrigation agricole, sauf mesures dérogatoires	Lundi 26 avril 2021 à 08 heures
<b>EPMP</b>	Curé-Sèvre MP6 Marais Nord Aunis MP5,4	<b>Vigilance</b> Gérée dans le cadre du protocole de gestion de l'Établissement Public du Marais Poitevin (EPMP)	lundi 26 avril 2021 à 08 heures

**Contact réservé à la presse**

Service départemental de la communication  
interministérielle

Tél. : 05 46 27 43 05 / Port. : 06 37 74 87 22

Courriel : [pref-communication@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-communication@charente-maritime.gouv.fr)

38 rue Réaumur

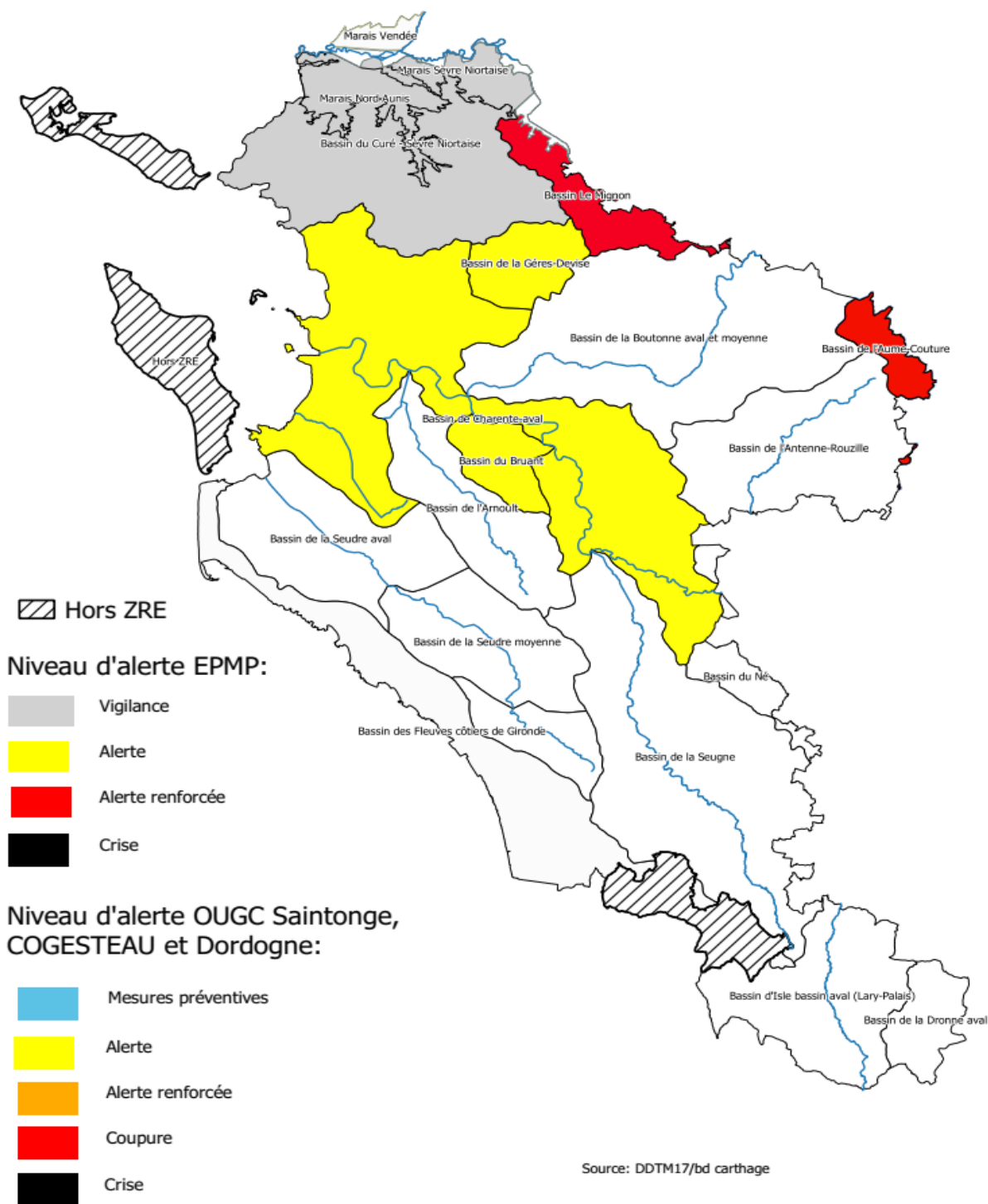
CS 70000

17017 LA ROCHELLE CEDEX 1

[www.charente-maritime.gouv.fr](http://www.charente-maritime.gouv.fr)

[Twitter](#) / [Facebook](#) / [Youtube](#)

## Gestion quantitative de l'eau Situation des bassins de Charente-Maritime au 05 mai 2021



### Contact réservé à la presse

Service départemental de la communication  
interministérielle  
Tél. : 05 46 27 43 05 / Port. : 06 37 74 87 22  
Courriel : [pref-communication@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-communication@charente-maritime.gouv.fr)

38 rue Réaumur  
CS 70000  
17017 LA ROCHELLE CEDEX 1  
[www.charente-maritime.gouv.fr](http://www.charente-maritime.gouv.fr)  
[Twitter](#) / [Facebook](#) / [Youtube](#)